



# SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

**Assemblée générale extraordinaire  
accréditation de Montréal**

PROCES-VERBAL

2018-12-19

19h00- 22h00

CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL  
Salle Perspective 235° et Passerelle

2, rue de la Commune Ouest

REUNION ORGANISEE PAR	Pascal Gagné, V-P Administration et finances
TYPE DE REUNION	Extraordinaire – accréditation de Montréal
PRESIDENCE	Anne Dorais, Présidente
SECRETARIAT	Chantal David, adjointe administrative
MEMBRES	Professionnelles et professionnels de l'accréditation de Montréal – membres en règle
INVITÉS	Brian Dickson, conseiller en relations de travail, employé du SPPMM Pierre Riopel, conseiller en relations de travail, employé du SPPMM Me François Corriveau, avocat Me Chantal Poirier, avocate et porte-parole, fournisseur de services du SPPMM Charles St-Aubin, actuaire, fournisseur de services du SPPMM
MEMBRES HONORAIRES INVITÉS	Louis-Alain Ferron; Gisèle Jolin; Lise Langlais; Robert Melanson et Michel Vézina

## Rubriques à l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Avis de convocation et quorum. Validation.
3. Présidence de l'assemblée. Délégation.
4. Projet d'ordre du jour. Lecture et adoption.
5. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017. Lecture et adoption.
6. État et déroulement des négociations, par Anne Dorais, présidente. Présentation.
7. Convention collective - offre patronale globale et finale, par Me Chantal Poirier, porte-parole. Explications et enjeux.
8. Offre patronale globale et finale, par Me Chantal Poirier, porte-parole. Présentation de l'offre.

9. Offre patronale globale et finale – impacts financiers, par Pascal Gagné, vice-président administration et finances. Présentation.
10. Lettre d'entente 92-V-3, par Charles St-Aubin, actuaire. Explications et impacts.
11. Période de questions.
12. Vote sur l'offre patronale globale et finale.
13. Résultat du vote.
14. Clôture de l'assemblée.

Assemblée convoquée le 14 décembre 2018

1. Ouverture de la rencontre

À 19h10, la présidente, Anne Dorais, déclare la séance ouverte.

Elle procède à la présentation à l'assemblée des membres du Comité de négociation, du Bureau de direction, de M<sup>e</sup> Chantal Poirier, avocate et porte-parole ainsi que de Charles St-Aubin, actuaire.

2. Avis de convocation et quorum. Validation.

L'avis de convocation a été transmis le 14 décembre 2018. Le quorum est largement atteint.

3. Présidence de l'assemblée. Délégation.

ANNE DORAIS

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	<p>Anne Dorais propose la nomination de M<sup>e</sup> François Corriveau, avocat, à titre de président d'assemblée.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
<b>CONCLUSIONS</b>	<p>Il est résolu de nommer M<sup>e</sup> François Corriveau, président d'assemblée.</p>

4. Projet d'ordre du jour. Lecture et adoption.

FRANÇOIS CORRIVEAU

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	<p>Le président d'assemblée explique que l'ordre du jour n'est pas amendable en raison du statut extraordinaire de cette assemblée. Il procède à la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSÉ PAR Georges-Étienne GROULX          APPUYÉ PAR Louise TRAHAN</p> <p>D'adopter l'ordre du jour soumis.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
<b>CONCLUSIONS</b>	<p>L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire accréditation de Montréal est adopté à l'unanimité.</p>

5. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017. Lecture et adoption.

<p><b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b></p>	<p>Le président d'assemblée demande à être dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017 afin de procéder immédiatement à son adoption.</p> <p>PROPOSÉ PAR Louis-Philippe NORMANDIN          APPUYÉ PAR Isabel MATTE</p> <p>D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
<p><b>CONCLUSIONS</b></p>	<p>Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.</p>

6. État et déroulement des négociations, par Anne Dorais, présidente. Présentation.

<p><b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b></p>	<p>La présidente du SPPMM, Anne Dorais, précise que le but de la présente présentation aux membres est de faire connaître et comprendre en quoi consiste l'offre récente reçue de la Ville. Dans un contexte économique où la main d'œuvre est rare, elle fait état du contenu non recommandable de l'offre patronale et appelle à la réflexion de l'ensemble des membres sur les retombées et impacts de cette offre. Elle fait également le survol des dates critiques passées, des différentes étapes de négociation, du calendrier de blitz, des motifs principaux de rejet de l'offre ainsi qu'un rappel des priorités issues du mandat de l'AG et retenues par le Comité de négociation.</p> <p>L'offre a été présentée par l'Employeur au SPPMM le 17 décembre 2018 à 10h, et soumise par la suite au Bureau de direction du SPPMM, qui a refusé à l'unanimité cette offre.</p> <p>Des explications seront données par les experts sur les motifs principaux qui ont amené l'exécutif et le Bureau de direction du SPPMM au refus de cette offre.</p> <p>L'objectif de l'assemblée est de vous présenter ces propositions de l'Employeur, afin que vous puissiez, avec une compréhension juste de celles-ci, voter à votre tour, pour ou contre, cette offre.</p> <p>Ayant terminé ses explications, Madame Dorais invite Me Chantal Poirier, avocate au SPPMM et porte-parole à la table de négociations, à prendre parole pour le point suivant inscrit à l'ordre du jour.</p>	
<p><b>CONCLUSIONS</b></p>		
<p><b>MESURES A PRENDRE</b></p>	<p><b>PERSONNE RESPONSABLE</b></p>	<p><b>DELAI A RESPECTER</b></p>

7. Convention collective - offre patronale globale et finale, par Me Chantal Poirier, porte-parole. Explications et enjeux.

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	<p>Me Chantal Poirier précise aux membres qu'elle souhaite, par son intervention, résumer l'offre de 63 pages de la Ville de Montréal, éclaircir certaines questions et définir ce qu'est une offre finale, de même que les événements qui sont susceptibles d'arriver.</p> <p>Elle débute en faisant l'historique et le survol des différentes étapes parcourues depuis que la convention est échue, soit depuis le 31 janvier 2014.</p> <p>Elle informe les membres de l'évolution des négociations jusqu'à ce que le SPPMM découvre l'existence de la lettre d'entente signée en 1992 (92-V-03), rappelant que celle-ci vise toute compensation monétaire pour une perte éventuelle d'avantages en lien au régime de retraite advenant des changements de dispositions législatives. Elle souligne également les enjeux importants que cette lettre peut représenter pour les membres, si celle-ci est reconnue toujours valide.</p> <p>Le SPPMM ayant informé l'Employeur de l'existence de cette lettre d'entente et de son intention de la faire valoir, et la Ville refusant de reconnaître la validité de celle-ci, le tout sera débattu devant le tribunal et un premier jour d'audition est prévu le 26 février 2019.</p> <p>Par la suite, un blitz de négociation s'est amorcé, de juillet à décembre, où 13 rencontres se sont tenues. Le 12 décembre, une offre finale a été déposée par le SPPMM ; la Ville l'a refusée. Le 17 décembre, la Ville déposait à son tour une offre finale au SPPMM, sur laquelle les membres seront appelés à voter lors de cette assemblée.</p> <p>Me Poirier souligne aux membres l'importance de regarder l'offre dans son ensemble et non les gains immédiats et rapides qu'elle propose. Advenant le rejet de l'offre, elle informe les membres des suites à venir.</p>
<b>CONCLUSIONS</b>	
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>

8. Offre patronale globale et finale, par Me Chantal Poirier, porte-parole. Présentation de l'offre.

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	<p>Me Chantal Poirier présente l'offre déposée le 17 décembre 2018, par la Ville de Montréal, aux employés professionnels.</p> <p>Elle y fait la description des principaux points et enjeux, tant sur le volet normatif que monétaire.</p>
<b>CONCLUSIONS</b>	
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>

9. Offre patronale globale et finale – impacts financiers, par Pascal Gagné, vice-président administration et finances. Présentation.

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	Le vice-président administration et finances, Pascal Gagné, fait une présentation aux membres résumant les impacts financiers de l'offre patronale.  Daniel Sierra, membre du comité de négociation, intervient pour apporter des informations supplémentaires.	
<b>CONCLUSIONS</b>		
<b>MESURES A PRENDRE</b>		<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>

10. Lettre d'entente 92-V-03, par Charles St-Aubin, actuaire. Explications et impacts.

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	Monsieur Charles St-Aubin, actuaire et fournisseur de services au SPPMM, fait un résumé de ce en quoi consiste la lettre d'entente 92-V-03 et des impacts possibles de celle-ci.  Afin de faire l'évaluation de cette lettre d'entente si elle est reconnue valide, il fait une mise en contexte et un court historique, en soulignant que les pompiers de la Ville de Montréal ont fait valoir et intégrer cette même lettre d'entente à leur convention collective. Il fait le portrait de la situation et de la façon dont pourrait être compensés les membres, advenant la reconnaissance de la validité de celle-ci.	
<b>CONCLUSIONS</b>		
<b>MESURES A PRENDRE</b>		<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>

11. Période de questions.

1.- Une question est posée relative à l'impact du passage de 3% à 6% comme pénalité lors d'une retraite anticipée, tel que proposé dans l'offre patronale. Monsieur St-Aubin y répond.

**2.- La question préalable est posée.**

Le président d'assemblée propose à l'assemblée de passer immédiatement au point 12 de l'ordre du jour.

On procède à un vote à main levée.

Les deux tiers de la salle souhaitent procéder au vote.

Le président d'assemblée appelle donc immédiatement le point 12 de l'ordre du jour *Vote sur l'offre patronale globale et finale*.

12. Vote sur l'offre patronale globale et finale.

Le président d'assemblée défère immédiatement au comité d'élection le scrutin par vote secret. Les membres devront se prononcer POUR ou CONTRE l'offre patronale, sans modification.

**À 21h28, l'assemblée est suspendue afin de procéder au vote.**

**À 23h06, l'assemblée reprend.**

13. Résultat du vote.

Le représentant du comité d'élection annonce le résultat du vote :

97% des membres se sont prononcés CONTRE l'offre globale et finale de la Ville de Montréal. L'offre patronale globale et finale est donc REJETÉE.

14. Clôture de l'assemblée

À 23h15, tous les points ayant été traités, la séance est levée.

Adopté le \_\_\_\_\_ 2023

\_\_\_\_\_  
Pascal Gagné  
Vice-président administration et finances

\_\_\_\_\_  
Anne Dorais  
Présidente

